

Agents autorisés
Membres du conseil d'administration de la FPPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
M^{me} Sophie Perreault, AQDFL.
M. Alfredo Cadario, coordonnateur Table filière pomme
Entrepôtsitaires

Représentants des chaînes
Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's
M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec

14 AVRIL 2014

Prix minimum de la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2013

Décision du comité de prix du 11 avril 2014 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, est le statu quo sur les prix déjà fixés et la **prolongation de l'utilisation de l'annexe H** sur la variété McIntosh jusqu'au **31 mai 2014** et **une nouvelle annexe H pour la variété Spartan avec un rabais de 1 \$/minot du 7 au 31 mai 2014** (voir détails dans le tableau ci-dessous).

Date	Sunrise Paulared Lobo et Ginger Gold	McIntosh Spartan Gala	Honeycrisp *	Empire Cortland Autres variétés tardives	Rouge délicieuse Jaune délicieuse
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 38,00 \$ C : 38,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$
À compter du 18 octobre 2013			S : 30,00 \$ C : 30,00 \$		
À compter de l'ouverture des chambres A.C.	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 30,00 \$ C : 30,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$

*** Spécifications pour la Honeycrisp**

- Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

Promotions ciblées et opportunités d'affaires

À compter du 25 octobre au 30 novembre 2013	Rabais de 2 \$ pour les pommes de variétés McIntosh et Cortland en sac ou en cellule annoncées en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.
À compter du 1 ^{er} décembre 2013 au 31 décembre 2013	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété Cortland en sac ou en cellule annoncée en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.
À compter du 1 ^{er} décembre 2013 au 28 février 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh en sac ou en cellule annoncée en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.
À compter du 1 ^{er} novembre jusqu'au 31 janvier 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh du Québec emballée en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché
À compter du 1 ^{er} février 2014 jusqu'au 30 avril 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh du Québec emballée en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial et à l'exportation . Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.
À compter du 1 ^{er} mars 2014 au 7 mai 2014	Rabais de 3 \$ pour la pomme de variété McIntosh en sac ou en cellule annoncée en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.

À compter du 1 ^{er} avril 2014 jusqu'au 7 mai 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh en sac ou en cellule annoncée à l'intérieur de la circulaire d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période
➔ À compter du 7 mai 2014 au 31 mai 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh en sac ou en cellule annoncée en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.
➔ À compter du 7 mai 2014 au 31 mai 2014	Rabais de 1 \$ pour la pomme de variété Spartan en sac ou en cellule annoncée en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.

S: Sac

C: cellule

Suite à la décision du comité de prix, le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland					
	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$
* Précisions sur Pompouce : Pour les pommes ayant un calibre de 2 ¼ à 2 1/2 po le prix est de 30 % de moins que les pommes en sac.					

APPLICATION DE L'ANNEXE H - promotions ciblées -

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : un rabais sera alloué pour **les variétés vendues en sac ou en cellule en promotion ciblée annoncées en circulaire**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variétés ciblées au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et cellule et par variété ciblée pour chacun des mois (**selon la période identifiée dans le tableau précédent**). Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, les emballeurs devront conserver **la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale** pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

Opportunité d'affaires- McIntosh Commerce Interprovincial

L'opportunité d'affaires s'appliquera de la façon suivante : un rabais de 2 \$ sera alloué pour la **variété McIntosh emballée vendue en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial ou exportation selon les périodes identifiées dans le tableau précédent**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour la variété McIntosh sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et cellule. Les quantités devront être comptabilisées avec les mêmes annexe H de cette variété pour les promotions. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.

MÉTHODE POUR COMPLÉTER L'ANNEXE H

Chaque agent autorisé devra soumettre à la Fédération, avec son rapport mensuel relatif à la vente des pommes (Annexe B), un formulaire intitulé « Annexe H » pour le paiement du prix moyen pour chacune des variétés **ciblées dans le tableau précédent**. Évidemment, les prix fixés pour ces variétés devront être respectés pendant la période du rabais. Un agent autorisé devra donc payer un prix moyen aux producteurs en tenant compte de la proportion de pommes les variétés vendues à prix régulier, en promotion ciblée selon leur destination. Les agents autorisés devront **conserver les factures correspondant aux ventes réalisées lors** de la promotion ciblée **sur une base mensuelle**. Des vérifications seront effectuées pour s'assurer du respect des conditions de la promotion ciblée avec possibilité d'inspection.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra par conférence téléphonique le **lundi 12 mai à 13 h** pour discuter du prix de la pomme destinée à l'état frais.

Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – récolte 2013

Décision du 19 décembre 2013 du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte		Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du 10 septembre 2013		Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du début de la récolte *	Tardives 0,055 \$ la livre et ou 2,31 \$ le minot de 42 livres + bonification de 0,005 \$ la livre selon une péréquation tel que décrite ci-dessous		
À compter du 19 décembre 2013	Tardives 0,055 \$ la livre et ou 2,31 \$ le minot de 42 livres	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)

* De plus, **une bonification de 0.005 \$ / lb** est offerte pour couvrir les besoins de A. Lassonde en pommes du Québec pour ses produits commercialisés dans la province et ce, sur un volume maximum de 20 millions de livres.

- Tous les volumes de pommes du Québec seront payés avec la même diligence au prix initial de 0.055 \$ / lb. Une fois la saison terminée (saison des pommes à terre), A. Lassonde établira la proportion de pommes sur laquelle les producteurs méritent la bonification de 0.005 \$ / lb. La bonification sera offerte sur la pomme en provenance du Québec seulement.
- Tous les producteurs seront traités avec équité indépendamment de la date de réception de leurs pommes.
- Toutes les pommes du Québec commercialisées via les transporteurs de pommes à jus et le poste de transformation accrédité par A. Lassonde seront visées par la bonification.

Le calcul de la bonification

Comme la saison de la pomme à terre est terminée, nous avons reçu de A. Lassonde inc. les quantités de pommes transformées de la **saison 2013 qui s'élèvent à 49 169 367 lb**. Ces quantités incluent les transporteurs de pommes à jus et le poste de transformation accrédité. Le paiement de la **bonification de 0,005 \$/lb sur 40,68 % de la récolte qu'un producteur a livré soit à A. Lassonde ou via ses transporteurs de pommes à jus (Vergers Richard Husereau inc., Gestion Ronald Lavallée inc., Courtage Blair Ltée ou son transformateur accrédité Pommes Enderle inc.)** a été transmis aux producteurs.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra à la demande des parties pour discuter des prix des pommes tardives.

HRI (hôtels, restaurants, institutions)

Au cours de l'automne 2013, une formation dans une dizaine d'écoles à travers le Québec a été donnée aux futurs chefs cuisiniers par Mme Isabelle Ferland sur les pommes du Québec. Pour conclure cette formation, un concours de création de recettes salées ou sucrées a été mis en place pour promouvoir la pomme d'ici.

Ce dernier a eu lieu le 11 avril 2014 à « l'École des métiers de la restauration et du tourisme » de Montréal. MM. Pasquale Vari et Alain Pinard étaient juges de l'événement. Le gagnant du premier prix au montant de 750 \$, a été décerné à Julien Tom de l'École hôtelière de Laval pour sa recette de cailles farcies aux pommes. Le 2^e prix au montant de 500 \$ a été décerné à Mme Mélissa Turcotte pour sa recette de tarte tatin aux pommes et le 3^e prix au montant de 250 \$ a été décerné à Mme Katy Delisle pour sa recette de gâteau aux pommes revisité. Les recettes et photos seront insérées sur le site Internet de la Fédération sous : www.fppq.ca dans la section HRI. Félicitations aux gagnants!

Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1^{er} avril 2014 (en minots)

Variétés			Québec	Missisquoi - Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-Ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er avril 2014	Pommes utilisées en mars 2014	Pommes utilisées en mars 2013
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	842	0	0	842	9	0
		AC	0	48 343	131 468	85 582	139 996	405 389	143 220	77 268
	Transf.	Réfr.	0	0	3 000	0	2 000	5 000	10 450	34 076
		AC	0	4 961	179 851	186 358	35 020	406 190	33 326	23 648
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	2 022	0	0	2 022	0	0
		AC	0	10 840	77 379	18 284	42 291	148 794	45 007	22 405
	Transf.	Réfr.	0	0	0	9 650	0	9 650	-2 901	13 827
		AC	0	12 938	7 648	20 703	60	41 349	5 085	682
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	0	144	0	0	144	9	112
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	11 277
		AC	0	0	396	0	0	396	468	14 956
Empire	Frais	Réfr.	0	0	432	0	0	432	0	0
		AC	0	14 318	32 783	14 636	29 469	91 206	28 065	12 349
	Transf.	Réfr.	0	0	0	3 563	0	3 563	-477	261
		AC	0	270	1 112	23 297	20	24 699	131	-974
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	3	0
		AC	0	32 099	64 225	11 594	52 527	160 445	35 677	14 007
	Transf.	Réfr.	0	0	0	1 445	0	1 445	5 606	1 897
		AC	0	486	1 801	14 940	80	17 307	-1 751	-6 459
Autres	Frais	Réfr.	0	0	3	0	0	3	3	0
		AC	0	3 255	1 473	320	2 088	7 136	1 739	326
	Transf.	Réfr.	0	0	0	18 903	0	18 903	31 673	59 226
		AC	0	126	72	181 277	0	181 475	619	-35 512
Total	Frais	Réfr.	0	0	3 299	0	0	3 299	15	0
		AC	0	108 855	307 472	130 416	266 371	813 114	253 717	126 467
	Transf.	Réfr.	0	0	3 000	33 561	2 000	38 561	44 351	120 564
		AC	0	18 781	190 880	426 575	35 180	671 416	37 878	-3 659

⁽¹⁾ Écoulement total est déterminé par variété Source: InfoHort

Pour la récolte 2013, 1 526 390 minots de pommes sont entreposés dont 0 minots frais et 484 707 minots de transformation proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2012, 1 666 919 minots de pommes sont entreposés dont 674 626 minot frais et 500 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2011, 1 556 481 minots de pommes sont entreposés dont 0 minot frais et 500 536 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur

Entreposage de pommes au Canada, au 1er avril 2014 (en minot de 42 livres)

	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Maritimes	391 048	496 881	695 000
Québec	1 526 390	1 666 905	1 556 481
Ontario	2 231 357	266 095	2 466 500
Colombie-Britannique	393 786	1 484 024	1 648 310
Canada	4 542 581	3 913 905	6 366 291

Source: InfoHort

Entreposage de pommes au Québec au 1^{er} avril 2014 (en minot de 42 livres)

			2013-2014	2012-2013	2011-2012
McIntosh	Frais	Réfr.	842	0	0
		AC	405 389	309 260	410 777
	Transf.	Réfr.	5 000	117 371	29 673
		AC	406 190	593 012	478 657
Cortland	Frais	Réfr.	2 022	0	0
		AC	148 794	75 810	63 942
	Transf.	Réfr.	9 650	15 942	640
		AC	41 349	81 066	29 074
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	144	366	252
	Transf.	Réfr.	0	11 417	0
		AC	396	27 799	1 548
Empire	Frais	Réfr.	432	0	0
		AC	91 206	48 784	77 629
	Transf.	Réfr.	3 563	839	0
		AC	24 699	24 208	23 565
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	160 445	89 658	160 289
	Transf.	Réfr.	1 445	3 838	300
		AC	17 307	43 623	24 596
Autres	Frais	Réfr.	3	0	0
		AC	7 136	4 115	2 785
	Transf.	Réfr.	18 903	79 582	14 800
		AC	181 475	140 229	237 954
Total	Frais	Réfr.	3 299	0	0
		AC	813 114	527 993	715 674
	Transf.	Réfr.	38 561	228 989	45 413
		AC	671 416	909 937	795 394

Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance d'autres provinces

ÉCOULEMENT DES POMMES FRAICHES EN MARS			
ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS	ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS
2014	253 732	2009	189 324
2013	126 467	2008	343 708
2012	188 631	2007	202 195
2011	193 818	2006	226 100
2010	175 339	2005	314 904

Codaphone : 450 679-0530, poste 8671 ou 450 679-4265

Daniel Ruel
Fédération des producteurs de pommes du Québec
 G:\Générale 3\Général\communiqués\2013-2014\com14-04-14.doc